



Communiqué de presse du PEV concernant le lancement du référendum contre la modification de la loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA) au 1^{er} septembre 2015

Référendum contre des tests génétiques arbitraires et la destruction d'embryons humains

Le 14 juin, le peuple suisse a accepté la modification constitutionnelle introduisant le diagnostic préimplantatoire (DPI) en Suisse. L'application concrète est réglée dans la loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA) publiée aujourd'hui dans la Feuille fédérale. Débute ainsi le délai référendaire de 100 jours. Le PEV, comme annoncé, lance le référendum contre la LPMA. « Avec ce référendum nous souhaitons ancrer des limites légales afin d'empêcher que le DPI, et en particulier le dépistage chromosomique, ne soit utilisé de manière généralisée et arbitraire », déclare la présidente du Parti Evangélique Marianne Streiff-Feller ciblant ainsi l'objectif du référendum.

La révision de la loi sur la procréation médicalement assistée permet l'examen des embryons avant leur implantation dans le sein maternel, le diagnostic préimplantatoire, ainsi que la recherche d'anomalies chromosomiques de toutes sortes (dépistage chromosomique) sur les embryons de tous les couples faisant appel à la procréation artificielle.

La nouvelle loi autorise les tests génétiques sans limitation ainsi que la sélection d'embryons humains

Le Conseil fédéral, dans son projet initial, souhaitait autoriser le DPI uniquement pour les couples ayant des risques sérieux de transmettre des maladies génétiques. «Le Parlement en voulait plus: avec cette nouvelle loi, il serait possible que tous les embryons conçus en dehors du sein maternel soient examinés avec toutes les techniques génétiques à disposition puis sélectionnés. Cela va vraiment trop loin», déclare la Conseillère nationale du PEV Maja Ingold expliquant ainsi l'opposition de beaucoup de parlementaires contre cette loi sur la procréation médicalement assistée. Les embryons révélant le syndrome de Down (trisomie 21), par exemple, pourraient ainsi être détruits avant l'implantation.

Un immense nombre d'embryons „surnuméraires“ peuvent désormais être congelés ou détruits

La loi prévoit désormais que par cycle de traitement 12 embryons peuvent être conçus au lieu des 3 autorisés jusqu'ici. Cela engendrerait un immense nombre d'embryons humains „surnuméraires“. La nouvelle loi autorise de plus leur congélation (cryoconservation). Les dommages subis par les embryons lors de cette procédure ne sont jusqu'ici scientifiquement encore pas connus. De plus, la loi prévoit que ces embryons humains doivent „être mis à la disposition“ de la recherche ou détruits après dix ans.

Référendum contre la discrimination

Les tests chromosomiques à large spectre conduisent à moyen terme à la discrimination des personnes handicapées ainsi qu'à la désolidarisation rampante de notre société. Les personnes porteuses de handicaps seront de plus en plus considérées comme un risque indésirable et évitable et leurs parents pourraient être poussés à rendre compte de leurs choix. Une autre conséquence pourrait être le refus de prestations des assurances sociales et des caisses maladies.

Référendum contre le saucissonnage vers une procréation médicalement assistée sans plus de limite

Le PEV rejette les modifications adoptées par le Parlement dans la loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA): elles vont beaucoup trop loin et entraînent des conséquences pour la plupart largement inconnues. C'est pourquoi le PEV lance le référendum contre la loi sur la procréation médicalement assistée afin d'éviter que le DPI ne soit appliqué de manière illimitée et arbitraire et afin d'empêcher la destruction d'innombrables embryons. Le PEV exprime ainsi également son désaccord face à la technique du saucissonnage adoptée par le Parlement afin d'obtenir une procréation médicalement assistée sans plus aucune limite. « Les revendications politiques pour la création de bébés sauveurs, de dons d'ovules et d'embryons ainsi que pour les mères porteuses sont déjà dans la file d'attente », souligne Marianne Streiff-Feller. « Nous voulons poser des limites très claires à ces développements ».

Berne, le 1^{er} septembre 2015 /jb/dm

Pour tout renseignement:

Présidente du parti et Conseillère nationale Marianne Streiff-Feller: 079 664 74 57,
marianne.streiff@parl.ch

Joel Blunier, Secrétaire général PEV Suisse: 076 379 76 79, joel.blunier@evppev.ch

Dirk Meisel, Chargé de communication PEV Suisse: 079 193 12 70, dirk.meisel@evppev.ch

Site:

www.evppev.ch